

«Il faudra cadrer le massage bien-être pour éviter les dérives», estime la FFMKR



Dans un entretien accordé à Profession bien-être, Sébastien Guérard, premier secrétaire de la Fédération française des masseurs kiné rééducateurs (FFMKR), revient sur la position prise par le ministère de la Santé sur le massage non-thérapeutique.

Avec la loi Santé, promulguée en janvier, la notion de massage a été retirée de la définition du métier de masseur-kinésithérapeute, recentrée sur son rôle de professionnel de santé et de rééducation. Dans une réponse publiée au Journal officiel du 3 novembre, le ministère de la Santé va plus loin, reconnaissant que le «massage bien-être» non thérapeutique pouvait être réalisé par un «professionnel qui ne dispose pas du titre de masseur kinésithérapeute».

Si les textes semblent clarifier la situation sur les tables de massages, en séparant les champs de la détente et de la santé, l'affaire n'est pas si simple. Pour le premier secrétaire de la Fédération française des masseurs kiné rééducateurs (FFMKR), Sébastien Guérard, la position prise par le ministère de la Santé sur le massage non-thérapeutique est d'abord un «recentrage sur le cœur du métier de kiné».

« Superficiel et relaxant »

Pragmatique, le représentant de la FFMKR estime qu'il ne s'agit pas d'«être dans la défense corps et âme du massage réservé aux kinés». Fin du monopole ? «Sur le terrain, cela n'existe plus», remarque-t-il. Dont acte, donc. Pour autant, «il est important pour l'utilisateur qu'il soit en capacité de comprendre à quel type de professionnel il a à faire», prévient Sébastien Guérard. Car il y voit un risque. «Notre crainte, c'est que les professionnels du bien-être développent et continuent de s'accaparer des techniques de massage thérapeutique».

Ainsi, «pour la sécurité des patients», le massage bien-être doit rester «superficiel et relaxant», souligne-t-il, tandis que certaines techniques ne doivent pas sortir du «champ de la kiné». C'est le cas, par exemple, du drainage manuel lymphatique et de «tous les massages profonds qui ont une action neuro-musculaire ou circulatoire».

Un domaine déjà investi, aujourd'hui, par des masseurs non diplômés. «Malheureusement, et on peut le déplorer, il y a des gens qui, ayant eu accès aux modelages, se sont intéressés aux techniques de massage relevant du domaine de la kiné», regrette Sébastien Guérard. Pour le premier secrétaire général, il est plus que jamais important que ses confrères soient centrés sur «le thérapeutique et le médical».

Un « encadrement législatif » nécessaire

«80% des personnes âgées sont sous anticoagulants. Or, un massage trop appuyé, dans ces conditions, peut provoquer des saignements profonds aux conséquences désastreuses, surtout si ces personnes présentent, par exemple, une cardiopathie. Un petit massage mal dirigé sur une petite mamie peut ainsi conduire à un accident pulmonaire, cardiaque, voire à un décès... », avertit le kiné, qui fait valoir les connaissances en anatomie, physiologie et physiopathologie des masseurs-kinésithérapeutes.

Bref, les textes actuels sont aujourd'hui insuffisants pour la FFMKR. «Pour éviter les dérives, ils devraient bientôt être suivis d'un encadrement législatif précisant dans le détail ce qui relève exactement du massage bien-être», préconise son premier secrétaire. «Le moment venu, je pense que la Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs sera sollicitée pour participer à cette réflexion.»
Affaire à suivre, donc.

SUR LE MÊME SUJET

[Massage non thérapeutique : la CNAIB prend acte, la CNEP menace](#)

[Le gouvernement reconnaît officiellement le massage non thérapeutique](#)

LES DERNIERS ARTICLES DE LA RUBRIQUE

